

Nom et Prénom : _____
 Date de naissance : _____
 Adresse : _____
 Ville : _____ Code postal : _____
 Gouvernorat : _____
 Nouveau client Ancien client
 Code Client : _____

N° Contrat : _____
 Central : _____
 CIN / Carte de séjour : _____
 Date et lieu d'établissement : _____
 N° GSM : _____ N° tél. fixe _____
 E-mail de contact : _____
 Domaine d'activité : _____
 Profession : _____

ACCÈS ADSL (TTC)

N° de Tél. pour la connexion ADSL _____

- ADSL First Up to 4 Méga
- ADSL First Up to 12 Méga

Migration du FSI _____

- ADSL First Up to 8 Méga
- ADSL First Up to 20 Méga

-20 adresses e-mails gratuites :

- G-kid gratuit G-Cloud (3Go) gratuit
- G-Antivirus gratuit



Valeur contrat TTC :

MODEM (Garantie 1 An)

Modem routeur avec wifi gratuit (Abonnement First)

DURÉE MINIMALE DU CONTRAT

- 1 an 2 ans

PÉRIODICITÉ DE PAIEMENT

- Trimestrielle Semestrielle Annuelle

NB : Le paiement des prochaines échéances peut s'effectuer en ligne sur www.gnet.tn, par virement bancaire, au siège de GlobalNet ou dans l'une de nos agences.

Fait à _____, le ____ / ____ / ____

Signature précédée de la mention «Lu et Approuvé»

CACHET REVENDEUR

Case réservée à GlobalNet

Chargé du dossier : _____

Agences Grand Tunis

- 53, Rue des Minéraux, 2035 La Chargaia I - Tunis Tél. : 70 014 071 Fax : 70 014 081
- International City Center 2, rez de chaussée, N°6 Rue de la Cité des Sciences (en face de l'entrée principale de la Cité des Sciences), 1082 - Tunis Tél. : 70 014 072 Fax : 70 014 082
- Immeuble 3S, Rue Abou Hamed El Ghazeli (par Avenue Kheireddine Pacha), 1073 Montplaisir - Tunis Tél. : 70 014 050 Fax : 70 014 060
- Immeuble Dalya II, 45 Bd. de l'Environnement, 2097 Boumhal Bassatine - Tunis Tél. : 70 014 052 Fax : 70 014 062
- Immeuble l'Empereur, Avenue Hedi Nouira, 2037 Ennasr II - Tunis Tél. : 70 014 051 Fax : 70 014 061
- Angle Rue Aziz Tej, 18 Janvier, 2080 Ariana - Tunis Tél. : 70 014 070 Fax : 70 014 080
- 112, Avenue de la Liberté, 1002 Tunis Tél. : 70 014 074 Fax : 70 014 084
- Immeuble Jannet, Avenue des Martyrs, 2074 El Mourouj 5 - Tunis Tél. : 70 014 075 Fax : 70 014 085
- 39 Bis, Avenue Taieb Mhiri, 2070 - La Marsa Tél. : 70 014 076 Fax : 70 014 086
- 47, Avenue Habib Bourguiba, 2060, La Goulette - Tunis Tél. : 70 200 700 Fax : 70 200 701

Agence Béja

- Centre Médical, Avenue de l'Environnement, 9000 - Béja Tél. : 70 014 073 Fax : 70 014 083

Agence Bizerte

- 31, Avenue Habib Bourguiba, 7000 - Bizerte Tél. : 70 014 054 Fax : 70 014 064

Agences Sousse

- Immeuble Amen Banque, Bd. du 14 Janvier, 4051 Khzéma Est - Sousse Tél. : 70 014 055 Fax : 70 014 065
- Immeuble Nouicer, 27 Avenue Habib Bourguiba, 3^{ème} étage, B32, 4000 Bab Bhar - Sousse Tél. : 70 014 056 Fax : 70 014 066

Agence Monastir

- 9, Avenue le Combattant Suprême, Route de Kairouan, 5000 - Monastir Tél. : 70 014 059 Fax : 70 014 069

Agences Sfax

- Immeuble El Ain Palace, 1^{er} étage, Avenue de la Liberté, 3027 - Sfax Tél. : 70 014 057 Fax : 70 014 067
- Immeuble Mâalej, Avenue 5 Août, 3002 - Sfax Tél. : 70 014 058 Fax : 70 014 068

Hotline de réabonnement : 70 132 100 Hotline technique : 70 132 131

Web : www.gnet.tn

E-mail : globalnet@gnet.tn



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES ADSL FIRST CLASS

Les présentes conditions générales de vente particulières, précisées au contrat d'abonnement ADSL, sont les seules clauses déterminantes de l'accord entre le client et GlobalNet, la signature dudit contrat d'abonnement par le client, implique obligatoirement l'adhésion des deux parties à l'intégrité de ces clauses, sans aucune restriction.

ARTICLE 1. Objet

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les modalités selon lesquelles GlobalNet fournit les services ADSL au client, à l'adresse d'installation indiquées lors de la souscription. Le client domicilié, en Tunisie, dans une zone couverte par l'ADSL, disposera du service à l'adresse mentionnée, sur le numéro de téléphone qu'il aura indiqué sur ce contrat d'abonnement lors de la souscription.

ARTICLE 2. Définition du service

- 2.1 Le service ADSL permet au client qui l'accepte de se connecter à l'Internet haut débit, sans limitation de durée de connexion, sauf dans le cas de la mise en place d'une offre ADSL supplémentaire, limitée au soir, week ends et jours fériés, dont le client aura connaissance avant la signature du contrat.
- 2.2 Quatre débits sont possibles : ADSL FIRSTUp to 4Mbps, ADSL FIRST Up to 8Mbps, ADSL FIRST Up to 12Mbps et ADSL FIRST Up to 20Mbps.

ARTICLE 3. Entrée en vigueur et durée de contrat

- 3.1 Le présent contrat prend effet à partir de la date de la première connexion effectuée par le client au service ADSL et est souscrit pour une durée convenue entre les deux parties et mentionné sur le contrat.
- 3.2 La durée minimale du contrat est d'un (1) an.
- 3.3 Le contrat est reconduit tacitement à l'expiration de ce délai.

ARTICLE 4. Conditions de location, de vente ou de mise à disposition

- 4.1 Le matériel nécessaire à la connexion (modem routeur) est mis à la disposition du client durant toute la période de l'abonnement. Le client peut également faire l'acquisition de son modem (routeur quatre ports ou wifi) auprès de GlobalNet.
- 4.2 Le matériel reste la propriété de GlobalNet ; le client ne peut par conséquent disposer de ces équipements en dehors du cadre de l'utilisation du service ADSL prévue par son abonnement. Il lui est donc formellement interdit de céder, sous louer, transformer, transférer ou prêter tout équipement propriété de GlobalNet sous quelque forme que ce soit.
- 4.3 En cas de résiliation de contrat, le client s'engage à restituer à GlobalNet l'équipement mis à disposition ou loué en bon état ou de payer sa valeur. La récupération du matériel ou de sa valeur par GlobalNet est une condition nécessaire et préalable à toute résiliation de contrat.
- 4.4 En cas de dysfonctionnement du modem, le client a la possibilité de l'échanger contre un autre équipement de la même marque ou autre marque sous réserve du respect des règles de garanties relatives. La garantie ne couvre pas les incidents dus à un mauvais usage tel que : surtension, erreur de branchement, chutes de tout genre, etc... Toute réparation ou remplacement fait au cours de la période de garantie n'a pas pour effet de prolonger la durée initiale de cette garantie, en cas de panne non couverte par la garantie, le client s'engage à racheter un modem.
- 4.5 Le client n'a le droit qu'à un seul modem par contrat d'abonnement dans le cas de mise à disposition ou achat.

ARTICLE 5. Tarifs du service d'accès, facturation et paiement

- 5.1 Les tarifs en vigueur sont ceux mentionnés sur le site www.gnet.tn.
- 5.2 En cas de baisse des tarifs standards ADSL de GlobalNet, le client bénéficiera automatiquement des nouveaux prix. La nouvelle tarification est appliquée à partir de la première mensualité suivant la baisse.
- 5.3 La facturation des sommes dues au titre du présent contrat débute à partir de la date de la première connexion effectuée par le client.
- 5.4 Les paiements sont trimestriels, semestriels ou annuels, le client doit s'acquitter au minimum d'un trimestre d'abonnement lors de la signature du présent contrat, cela quelques soit le mode et la périodicité du paiement choisie.
- 5.5 Le règlement de chaque période doit être effectué à l'avance, conformément au mode de paiement choisi par le client sur le contrat.
- 5.6 Le non paiement d'une facture par le client à l'échéance prévue entraînera de plein droit la suspension provisoire de la connexion ADSL.
- 5.7 En cas de suspension provisoire, la réactivation de l'accès ne peut être effectuée qu'après réception du règlement de la période précédente, y compris la période de suspension de la connexion.
- 5.8 En aucun cas le client ne peut invoquer la non réception de la facture pour justifier un défaut de paiement à l'échéance.
- 5.9 La facture de GlobalNet et celle de Tunisie Telecom sont totalement indépendantes, la facturation de Tunisie Telecom débute à partir de la date de réservation du port ADSL.

ARTICLE 6. Modification de l'abonnement et transfert de ligne

- 6.1 Toute demande de modification de l'abonnement en cours (changement de débit, de mode de paiement ou de matériel) ainsi que toute réclamation émanant d'un client doit être formulée par écrit et adressé à la direction commerciale de GlobalNet.
- 6.2 Toute demande de transfert d'abonnement d'une ligne à une autre fait appel à la reconstitution du dossier client. Ainsi, le client est appelé à fournir tous les papiers nécessaires à la construction d'une connexion ADSL sur le nouveau numéro de téléphone support ADSL.

ARTICLE 7. Confidentialité

- 7.1 Le droit d'accès accordé au client par son abonnement est strictement personnel. De ce fait, à chaque client sont attribués des paramètres de connexion (identifiant(s) ou (login) et mot(s) de passe) lui permettant de se connecter à Internet ou d'accéder aux services de messagerie électronique.
- 7.2 Les paramètres de connexion confiés au client sont confidentiels. Le client est donc seul responsable de leur détournement ou utilisation non autorisée, le client s'engage par conséquent à se prémunir contre ces éventualités et dispose de la possibilité de procéder, volontairement et à tout moment, à la modification de ses paramètres de connexion. GlobalNet se réserve le droit, toutefois, le droit de modifier les paramètres de connexion pour des besoins d'ordre technique auquel cas, le client sera prévenu à l'avance.

ARTICLE 8. Responsabilités

- 8.1 Le client est présumé connaître les caractéristiques et limites des services Internet et désengage par conséquent la responsabilité de GlobalNet pour tout incident se rapportant aux points suivants :
- 8.2 Le rôle de GlobalNet est de fournir la connexion Internet au client par l'intermédiaire de son centre serveur et ne dispose donc d'aucune responsabilité sur les données transmises et ne peut exercer aucun contrôle sur le contenu, la nature ou les caractéristiques des informations transmises.
- 8.3 Le client est entièrement responsable de son équipement connecté au centre serveur et de tout dommage éventuel pouvant survenir du fait de leur connexion.
- 8.4 Le client s'engage à respecter les droits des tiers, notamment les droits sur les personnalités, les droits de propriété intellectuelle des tiers tels que droits d'auteurs, droits sur les brevets sous les marques.
- 8.5 GlobalNet est habilitée à suspendre le service sans indemnités de part et d'autres pour toute opération planifiée de remise à niveau, de maintenance préventive ou corrective ou encore d'extension de son réseau.

ARTICLE 9. Résiliation ou fin de contrat

- 9.1 L'application des présentes correspond à la durée de l'abonnement choisi par le client et mentionné dans le contrat à compter de la date de réservation du port ADSL par Tunisie Telecom.
- 9.2 Toutefois, le contrat est prorogé par tacite reconduction pour la même période que l'abonnement initial, sauf demande de résiliation, notifiée par le client et signalé par lettre recommandée, avec accusé de réception au moins de 30 jours avant l'échéance du terme de l'abonnement.
- 9.3 Si la résiliation est demandée avant l'expiration de la durée minimale, le client sera redevable du montant des mensualités restantes jusqu'à la fin de la durée de l'abonnement à l'exception des cas de résiliation anticipée pour motif légitime, auquel cas, le client devra joindre à sa demande de résiliation les pièces justificatives. Après réception de la lettre de résiliation, le contrat prend fin à l'expiration de la durée en cours.
- 9.4 La résiliation ne saurait en aucun cas résulter de la seule restitution par le client du matériel à GlobalNet ou de la suspension provisoire de l'accès pour non paiement. GlobalNet se réserve le droit de continuer à facturer le coût de l'abonnement jusqu'à l'accomplissement des formalités de résiliation.
- 9.5 Dans le cas d'une résiliation anticipée, GlobalNet ne sera en aucun cas redevable des mensualités de Tunisie Telecom restant à payer jusqu'à la fin de la durée de l'abonnement.
- 9.6 GlobalNet se réserve le droit de résilier le contrat dans les cas suivants : non paiement des factures dues après un délai supérieur à 15 jours ou non respect par le client des dispositions du présent contrat. Dans ces 2 cas, GlobalNet ne sera en aucun cas redevable des mensualités de Tunisie Telecom restant à payer jusqu'à la fin de la durée de l'abonnement et le client sera tout de même redevable du paiement des factures jusqu'à la fin de l'engagement.

Fait à _____, le ____ / ____ / _____
Signature précédée de la mention «Lu et Approuvé»

Agences Grand Tunis

- | | | |
|--|------------------|-----------------|
| • 53, Rue des Minéraux, 2035 La Charguia I - Tunis | Tél.: 70 014 071 | Fax: 70 014 081 |
| • International City Center 2, rez de chaussée, N°6 Rue de la Cité des Sciences (en face de l'entrée principale de la Cité des Sciences), 1082 - Tunis | Tél.: 70 014 072 | Fax: 70 014 082 |
| • Immeuble 3S, Rue Abou Hamed El Ghazeli (par Avenue Kheireddine Pacha), 1073 Montplaisir - Tunis | Tél.: 70 014 050 | Fax: 70 014 060 |
| • Immeuble Dalya II, 45 Bd. de l'Environnement, 2097 Boumhal Bassatine - Tunis | Tél.: 70 014 052 | Fax: 70 014 062 |
| • Immeuble l'Empereur, Avenue Hedi Nouira, 2037 Ennasr II - Tunis | Tél.: 70 014 051 | Fax: 70 014 061 |
| • Angle Rue Aziz Tej, 18 Janvier, 2080 Ariana - Tunis | Tél.: 70 014 070 | Fax: 70 014 080 |
| • 112, Avenue de la Liberté, 1002 Tunis | Tél.: 70 014 074 | Fax: 70 014 084 |
| • Immeuble Jannet, Avenue des Martyrs, 2074 El Mourouj 5 - Tunis | Tél.: 70 014 075 | Fax: 70 014 085 |
| • 39 Bis, Avenue Taieb Mhiri, 2070 - La Marsa | Tél.: 70 014 076 | Fax: 70 014 086 |
| • 47, Avenue Habib Bourguiba, 2060, La Goulette - Tunis | Tél.: 70 200 700 | Fax: 70 200 701 |

Agence Béja

- | | | |
|--|------------------|-----------------|
| • Centre Médical, Avenue de l'Environnement, 9000 - Béja | Tél.: 70 014 073 | Fax: 70 014 083 |
|--|------------------|-----------------|

Agence Bizerte

- | | | |
|--|------------------|-----------------|
| • 31, Avenue Habib Bourguiba, 7000 - Bizerte | Tél.: 70 014 054 | Fax: 70 014 064 |
|--|------------------|-----------------|

Agences Sousse

- | | | |
|--|------------------|-----------------|
| • Immeuble Amen Banque, Bd. du 14 Janvier, 4051 Khzéma Est - Sousse | Tél.: 70 014 055 | Fax: 70 014 065 |
| • Immeuble Nouicer, 27 Avenue Habib Bourguiba, 3 ^{ème} étage, B32, 4000 Bab Bhar - Sousse | Tél.: 70 014 056 | Fax: 70 014 066 |

Agence Monastir

- | | | |
|---|------------------|-----------------|
| • 9, Avenue le Combattant Suprême, Route de Kairouan, 5000 - Monastir | Tél.: 70 014 059 | Fax: 70 014 069 |
|---|------------------|-----------------|

Agences Sfax

- | | | |
|--|------------------|-----------------|
| • Immeuble El Ain Palace, 1 ^{er} étage, Avenue de la Liberté, 3027 - Sfax | Tél.: 70 014 057 | Fax: 70 014 067 |
| • Immeuble Mâalej, Avenue 5 Aout, 3002 - Sfax | Tél.: 70 014 058 | Fax: 70 014 068 |

Hotline de réabonnement: 70 132 100 Hotline technique: 70 132 131

Web: www.gnet.tn

E-mail: globalnet@gnet.tn



ماي بعد عليك شي